



"Sciences Grandeur Nature"

publié le 12/07/2022

Appel à Manifestation d'Intérêts de la Région Nouvelle-Aquitaine

Descriptif :

Le dispositif "Sciences Grandeur Nature" a pour objectif de soutenir les initiatives des lycéens et des apprentis dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Candidature possible jusqu'au 30 septembre 2022.

Sommaire :

- Contexte
- Les thématiques ciblées
- Le projet

● Contexte

Le 9 juillet 2019, les élus de Nouvelle-Aquitaine ont adopté la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique : **Néo Terra**. Celle-ci fixe 11 ambitions, accompagnées d'engagements chiffrés et d'actions concrètes. L'objectif est d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la [feuille de route régionale, Néo Terra](#), les élus régionaux ont adopté la délibération relative à un « Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) en faveur des jeunes de la Nouvelle-Aquitaine ».

L'appel à manifestation (AMI) « Sciences Grandeur Nature » s'inscrit particulièrement dans l'ambition 1 « favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

Cet AMI a été conçu en partenariat avec les trois rectorats de la région et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Le dispositif "Sciences Grandeur Nature" a pour objectifs de **mieux accompagner l'appropriation scientifique des enjeux relatifs à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique chez les jeunes** afin de **les rendre acteurs du changement** en accompagnant leurs projets : cet AMI soutient **les initiatives des lycéens et des apprentis dans le domaine de la transition écologique et énergétique**.

● Les thématiques ciblées

- **La lutte contre l'érosion de la biodiversité**, enjeu identifié dans [le rapport ECOBIOSE](#)
- **L'adaptation au changement climatique**, enjeu identifié par [le rapport ACCLIMATERRA](#).

● Le projet

Les établissements peuvent déposer un dossier **jusqu'au 30 septembre 2022** auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ; les projets devront se dérouler au cours des années scolaires 2021/22 et/ou 2022/23. Les projets déposés seront étudiés au fur et à mesure et seront présentés en commission permanente de la Région tout au long de l'année.

[Présentation de l'AMI "Sciences Grandeur Nature"](#) (PDF de 263.8 ko)
« Sciences Grandeur Nature » - Appel à Manifestation d'Intérêt pour les lycéens et apprentis - Septembre 2021

[Dossier de candidature AMI "Sciences Grands Nature"](#) (Word de 48.6 ko)
Jusqu'au 30 septembre 2022

○ Cahier des charges

- Le projet doit **s'insérer dans un projet d'établissement** adopté en Conseil d'administration et s'insérer dans le cadre de l'action du Comité à l'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE).
- Le choix d'un engagement en faveur de la biodiversité ou du climat doit permettre aux lycéens et apprentis de s'impliquer dans un projet devant obligatoirement **prendre corps dans l'établissement ou l'environnement proche du lycée**.
- Une personne référente du projet doit être identifiée pour la conduite et la coordination du projet.

○ Attendus pédagogiques

- Une approche scientifique et un mode gestion de projet sont obligatoires. Il s'agit d'intégrer au projet un temps dédié à la découverte des sciences par la pratique expérimentale et par l'expérientiel d'un site naturel ou de production d'énergie
- La mise en débat des représentations et des enjeux ainsi que la confrontation des points de vue suite à l'intervention de scientifiques permet d'envisager des solutions opérationnelles
- Un engagement concret qui permet l'implication des élèves et des apprentis
- Communication et Valorisation
- Des échanges entre établissements sont encouragés

○ Financement

L'aide par projet est plafonnée à 5 000 € pour un taux d'intervention de 80% maximum.
Les déplacements sont plafonnés à 500 € d'aide.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.